

## Mécomptes publics

### Les chiffres en faveur de l'outre-mer parlent d'eux-mêmes

C'est en Guyane que les dépenses budgétaires de l'État sont les plus élevées (7 200 € par personne de moins de 65 ans) et à Mayotte qu'elles sont les plus faibles (4 100 €)



Par François Ecalle

Les derniers mouvements sociaux en Guyane invitent à faire le point sur l'effort budgétaire en faveur de l'outre-mer. Celui-ci fait chaque année l'objet d'un rapport annexé au projet de loi de finances.

Il en ressort que les dépenses budgétaires de l'État en faveur de l'outre-mer se sont élevées à 14,4 Mds€ en 2015. Pour en apprécier l'importance, il est préférable de les rapporter à la population de moins de 65 ans, et non à la population totale. En effet, elle représente une part plus importante de la population outre-mer (90 %) qu'en métropole (82 %), et les dépenses de l'État concernent surtout cette tranche d'âge, à cause notamment du poids de l'enseignement (au contraire des dépenses des administrations sociales qui concernent plus les personnes de plus de 65 ans à cause des retraites et de l'assurance maladie).

Les dépenses budgétaires de l'État en faveur de l'outre-mer ont représenté 6 000 € par personne de moins de 65 ans en 2015, contre 5 560 € en faveur de la métropole. À ces dépenses budgétaires, il faut ajouter 1 620 € de dépenses fiscales spécifiques à l'outre-mer (taux de TVA inférieurs à ceux de la métropole...), ce qui fait un écart total d'environ 2 000 € par personne de moins de 65 ans par rapport aux dépenses publiques en faveur de la métropole.

Les dépenses budgétaires qui sont plus importantes outre-mer concernent notamment l'enseignement scolaire, les relations avec les collectivités locales, la sécurité et la justice. Celles qui sont plus faibles concernent notamment la défense, la recherche et l'enseignement supérieur.

Le budget de 2017 prévoit une augmentation de 14 % des crédits en faveur de l'outre-mer, contre 4 % pour les crédits en faveur de la métropole.

**“Les dépenses budgétaires de l'État en faveur de l'outre-mer ont représenté un écart total d'environ 2 000 € par personne de moins de 65 ans par rapport aux dépenses publiques en faveur de la métropole.”**

C'est en Guyane que les dépenses budgétaires de l'État sont les plus élevées (7 200 € par personne de moins de 65 ans), et à Mayotte qu'elles sont les plus faibles (4 100 €) parmi les départements et les collectivités de plus de 50 000 habitants. Elles sont proches de 6 700 € et supérieures à la moyenne de l'outre-mer en Martinique et Guadeloupe. Elles sont presque égales à la moyenne à La Réunion (5 950 €). Elles sont plus faibles que la moyenne en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie.

Il reste à déterminer si ces écarts sont justifiés ou non. Bien d'autres facteurs que le nombre d'habitants de moins de 65 ans peuvent expliquer le niveau des dépenses publiques. À ce stade de l'analyse, on peut seulement signaler qu'augmenter les dépenses publiques dans des régions où l'offre est insuffisante, comme c'est souvent le cas de ces territoires, risque de faire surtout monter les prix. Cette hausse des prix appelle de nouvelles compensations budgétaires de la cherté du coût de la vie et entretient donc un enchaînement sans fin de dépenses publiques supplémentaires et de pertes de compétitivité.

Le site [www.fipeco.fr](http://www.fipeco.fr) développe les analyses de François ECALLE.

Par François Ecalle

Publié le 13/04/2017

Rubriques : Mécomptes publics | Budget | Economie | Social